

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/176

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME et André RECURT

Objet : Développement - CM10 : Etude connexe sites et sols pollués de l'étude d'impact – Avenant sondages sol complémentaires zone nord du site avec ARTELIA

Vu la délibération B2022-096 du Bureau du 1er juillet 2022, attribuant le marché public de réalisation d'une étude d'impact sur le site du CM 10 au bureau d'études ARTELIA pour un montant de 60 760 € HT sur la tranche ferme,

La zone visée par Artelia lors de sa candidature en mai 2022 était uniquement la voirie principale, étant le seul endroit remblayé du site connu.

En août 2023 le bureau d'études Géotec, dans le cadre de l'étude géotechnique, a découvert des remblais sur la zone nord du site (déchets de démolition ensevelis) où est projeté l'emplacement d'une aire de retournement et d'un bassin de rétention des eaux pluviales. Ce qui a pour conséquence le besoin en sondages du sol complémentaires afin de pouvoir :

- Avoir connaissance des enjeux de pollution sur le foncier intercommunal ;
- Calibrer le projet de réhabilitation en fonction des pollutions et proposer les solutions adaptées ;
- Dans l'optique d'une vente : informer les prospects des enjeux sur le site et être en mesure de leur proposer des solutions.

Un avenant a été proposé par Artelia pour inspecter cette zone nord d'un montant total de 10 855 € H.T. S'il n'y a pas de détection d'amiante au droit des sondages, une moins-value de 3 370 € H.T. s'appliquera, le coût de ces sondages complémentaires sera donc de 7 485€ H.T.

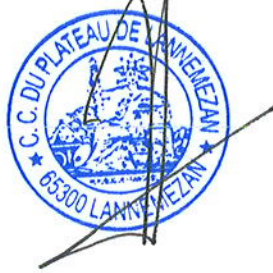
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

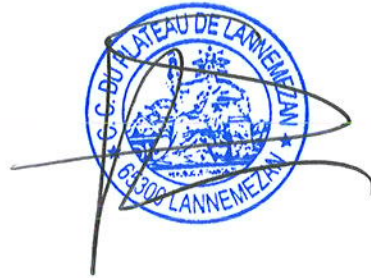
DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis n°8515573-AVENANT du 15/11/2023 du bureau d'études Artelia concernant le besoin en sondages du sol complémentaires dans le cadre de l'étude site et sols pollués d'un montant de 10 855€ H.T.**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 05 DEC. 2023
Publiée le 05 DEC. 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231128-2023-176B-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023